

Laboratoires de vérification

(art. 4, al. 7, de l'ordonnance du 25 juin 1980 sur les laboratoires de vérification;
RS 941.293)

Le Département fédéral de justice et police a délivré l'autorisation d'exploiter un laboratoire de vérification à l'entreprise nommée ci-dessous, pour les instruments de mesure précisés:

KIND Hörzentralen AG, Luzern

Audiomètres

2 décembre 2003

Département fédéral de justice et police